



Corporation Fiera Capital annonce un placement par prise ferme de débentures subordonnées non garanties de premier rang à 5.60 % d'un capital de 75 M\$

/CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE ENVOYÉ AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI
DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS/

MONTREAL, le 13 juin 2019 – Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou la « Société ») (TSX : FSZ) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Marchés des capitaux CIBC et RBC Marchés des capitaux, à titre de co-chefs de file, pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes mené conjointement par Marchés des capitaux CIBC, RBC Marchés des capitaux, Desjardins Marchés des capitaux, BMO Marchés des capitaux et Scotia Capitaux Inc., aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter des débentures subordonnées non garanties de premier rang échéant le 31 juillet 2024 (les « débentures ») pour un montant en capital total de 75 M\$ au prix de 1 000 \$ par débenture (le « placement »). Fiera Capital a également accordé aux preneurs fermes une option visant l'acquisition d'un montant en capital total additionnel de 11,25 M\$ de débentures, selon les mêmes modalités et conditions, laquelle peut être levée en totalité ou en partie, pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement. La clôture du placement devrait avoir lieu le 4 juillet 2019 ou vers cette date.

Les débentures porteront intérêt au taux annuel de 5.60 %, payable semestriellement à terme échu le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, le premier paiement d'intérêt étant dû le 31 janvier 2020. Le paiement de l'intérêt du 31 janvier 2020 correspondra à l'intérêt couru pour la période commençant à la clôture du placement jusqu'au 31 janvier 2020, exclusivement. Les débentures viendront à échéance le 31 juillet 2024 (la « date d'échéance »).

Les débentures ne pourront pas être rachetées avant le 31 juillet 2022 (la « première date de rachat anticipée »), sauf à la survenance d'un changement de contrôle de la Société conformément aux modalités de l'acte de fiducie (l'« acte de fiducie ») régissant les débentures. À compter de la première date de rachat anticipée et avant le 31 juillet 2023, les débentures pourront être rachetées, en totalité ou en partie, à l'occasion, au gré de la Société, à un prix de rachat correspondant à 102.8 % du capital des débentures rachetées, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date prévue pour le rachat exclusivement. À compter du 31 juillet 2023 et avant la date d'échéance, les débentures pourront être rachetées, en totalité ou en partie, à l'occasion, au gré de la Société, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date prévue pour le rachat exclusivement. La Société doit remettre un préavis de rachat d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours à l'égard du rachat des débentures.

La Société aura le choix de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures exigible au moment du rachat ou à l'échéance en émettant et en livrant un certain nombre

d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne librement négociables (les « actions de catégorie A ») conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Les débentures ne seront pas convertibles en actions de catégorie A au gré des porteurs à aucun moment.

Le produit net du présent placement sera affecté au financement des acquisitions récemment annoncées, au remboursement de la dette et aux fins générales de l'entreprise.

Les débentures constitueront des obligations directes subordonnées non garanties de premier rang de la Société qui seront de rang égal entre elles et (a) seront, dans les faits, subordonnées à toutes les dettes garanties, actuelles et futures, de la Société à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes garanties; (b) seront subordonnées aux obligations aux termes des facilités de crédit de premier rang (telles que définies dans l'acte de fiducie) de la Société; (c) seront de rang égal aux débentures subordonnées non garanties convertibles à 5,00 % actuelles de la Société échéant le 30 juin 2023 (les « débentures de 2023 ») et à toute dette non garantie de premier rang future (autre que les facilités de crédit de premier rang de la Société); (d) auront priorité de rang par rapport à toutes les débentures subordonnées non garanties convertibles qui peuvent être émises par la Société à l'avenir, y compris dans le cadre d'un refinancement des débentures de 2023; et (e) auront priorité de rang par rapport à toute autre dette subordonnée non garantie, actuelle et future, de la Société (autre que les débentures de 2023). De plus, les débentures seront, de par leur structure, subordonnées à toutes les dettes actuelles et futures et autres passifs des filiales de la Société.

Un prospectus simplifié provisoire sera déposé auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada. Le placement est assujéti aux approbations réglementaires habituelles, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto.

Les titres qui seront offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans être inscrits ou dispensés des exigences d'inscription de cette loi. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres et aucun titre ne peut être vendu dans quelque territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Conseillers juridiques

Fiera Capital reçoit des conseils juridiques de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. et, pour ce qui est du droit américain, de Davis Polk & Wardwell LLP. Les preneurs fermes reçoivent des conseils juridiques de Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Déclarations prospectives

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations portent sur des événements ou résultats futurs et sont fondées sur les attentes et convictions de la direction relativement à des faits à venir, dont l'état de la conjoncture commerciale et économique, ainsi que la croissance, les résultats d'exploitation, la performance et les occasions et perspectives commerciales de Fiera Capital. Plus particulièrement, le présent

communiqué de presse comprend des déclarations prospectives se rapportant au moment prévu de la réalisation du placement et à l'emploi prévu du produit net du placement. Ces déclarations prospectives sont l'expression des attentes actuelles de la direction établies à partir de l'information dont celle-ci dispose. Elles se reconnaissent notamment à l'emploi de termes comme « pourrait », « va », « devrait », « s'attend », « planifie », « prévoit », « croit », « estime », « prédit », « a le potentiel », « poursuit », « vise », « a l'intention de », ou la forme négative ou d'autres variantes de ces expressions.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, tant généraux que particuliers, et un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les événements et les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats présentés dans les déclarations prospectives. Au moment d'évaluer ces déclarations, les lecteurs sont invités à considérer tout particulièrement les divers facteurs qui peuvent faire en sorte qu'il existe un écart important entre les résultats réels et les résultats présentés dans les déclarations prospectives.

Ces facteurs de risque comprennent, notamment le défaut de respecter les conditions de la réalisation du placement ou un retard dans le respect de ces conditions. Des facteurs de risque additionnels comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique en général et les conditions du marché en particulier, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes évoqués de temps à autre dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires et annuels de Fiera Capital, ainsi que dans son dernier rapport annuel et dans sa plus récente notice annuelle, que l'on peut trouver sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Ces déclarations prospectives sont faites en date des présentes, et Fiera Capital n'a pas l'intention de les actualiser ni de les réviser à la lumière de faits ou événements nouveaux.

À propos de Corporation Fiera Capital

Fiera Capital est une société de gestion de placement indépendante de premier plan dont l'actif sous gestion se chiffrait à approximativement 144,9 milliards de dollars canadiens au 31 mars 2019. La Société dessert les marchés institutionnels, de gestion privée et de conseillers aux investisseurs et offre des solutions de gestion de fonds intégrée à service complet au sein de catégories d'actifs traditionnels et alternatifs. Les clients et leurs portefeuilles peuvent tirer profit de l'expertise approfondie de Fiera Capital, de son offre diversifiée de produits et de son service à la clientèle exceptionnel. Les titres de Fiera Capital se négocient sous le symbole FSZ à la Bourse de Toronto. Voir www.fieracapital.com.

Aux États-Unis, les services de gestion d'actifs sont fournis par les filiales américaines de la Société, qui sont des conseillers en placement enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »). L'inscription auprès de la SEC n'implique pas automatiquement un certain niveau de compétence ou de formation.

Des renseignements supplémentaires concernant Corporation Fiera Capital, notamment sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements :

Mariam Elsayed

Directrice principale, Relations avec les investisseurs et affaires publiques

Corporation Fiera Capital

514-954-6619

melsayed@fieracapital.com